



Figement et ellipse dans une perspective lexicographique : le cas de " dé à jouer " et " dé à coudre "

Alain Polguère

► To cite this version:

Alain Polguère. Figement et ellipse dans une perspective lexicographique : le cas de " dé à jouer " et " dé à coudre ". Jean-Claude Anscombre & Salah Mejri. Le figement linguistique : la parole entravée, Champion, pp.363-373, 2011, Lexica. Mots et Dictionnaires n° 18. hal-00598972

HAL Id: hal-00598972

<https://hal.science/hal-00598972>

Submitted on 8 Jun 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Polguère, Alain (2011) Figement et ellipse dans une perspective lexicographique : le cas de *dé à jouer* et *dé à coudre*. Dans Jean-Claude Anscombre et Salah Mejri (dir.) : *Le figement linguistique : la parole entravée*, coll. « Lexica. Mots et Dictionnaires » N° 18, Paris, Champion, 363–373.

Figement et ellipse dans une perspective lexicographique : le cas de *dé à jouer* et *dé à coudre*

1. Introduction

Nous examinons ici la notion de figement sous l'angle de la description lexicographique. Notre approche théorique et descriptive est celle de la lexicologie explicative et combinatoire — dorénavant, LEC —, telle que présentée dans (Mel'čuk et coll. 1995). Plus précisément, nous nous référerons à l'application qui est faite de la LEC dans le cadre de l'élaboration de bases lexicales du type DiCo (Mel'čuk & Polguère 2006) ou de tout dictionnaire formel dans lequel le statut linguistique des diverses entités lexicales mises en jeu dans la description lexicographique doit être clairement spécifié.

Pour ce qui est des unités lexicales proprement dites, c'est-à-dire les unités qui sont décrites par un article lexicographique, le lexicographe fait face à deux cas de figure : lexèmes ou locutions. Les lexèmes sont formellement associés à des mots-formes, alors que les locutions sont formellement associées à des syntagmes.

Les locutions sont cependant loin d'être les seuls syntagmes qui doivent être pris en compte dans la description lexicographique. Nous allons nous intéresser ici aux deux syntagmes *dé à jouer* et *dé à coudre*, qui, à première vue, partagent les deux propriétés suivantes :

1. ils sont tous deux « préconstruits » dans la langue et l'on s'attendrait à les voir figurer d'une façon ou d'une autre dans le dictionnaire ;
2. il s'agit de syntagmes de la forme Gouverneur syntaxique + Modificateur, qui semblent tous deux offrir la possibilité de l'ellipse de leur composante modificatrice — *dé à jouer* ~ *dé* et *dé à coudre* ~ *dé*.

Notre exposé est structuré en deux parties. Tout d'abord, section 2, nous spécifions notre terminologie, notamment pour ce qui a trait à la notion de figement. Nous étudions ensuite, section 3, les syntagmes *dé à jouer* et *dé à coudre*, en montrant qu'ils permettent d'illustrer un cas intéressant d'opposition entre deux types de syntagmes (semi-)figés : les syntagmes surspécifiés et les locutions à modificateur optionnel. Selon notre description, et contrairement aux apparences, seul le second type de syntagme est concerné par le phénomène d'ellipse linguistique.

2. Clarification de la notion de figement

Nous entendons par *figement* un processus diachronique par lequel un élément linguistique (syntagme ou mot-forme), normalement construit par le locuteur en parole,

acquiert un statut dans la langue. Il peut aussi s'agir de la « continuation » du figement d'une entité déjà incluse dans la langue. Le figement sera donc pour nous une notion qui relève de la diachronie. Ce type de notion n'est pas intégré dans la boîte à outils de notre approche théorique de référence, la LEC, qui est une lexicologie avant tout synchronique. Nous sommes cependant convaincu que la stricte séparation de principe entre approches synchronique et diachronique n'est plus à l'heure actuelle une nécessité et est, en fait, contre-productive. Par contre, nous pensons que les notions de la diachronie se construisent sur celles de la synchronie. Notre approche de référence est donc ici celle de la LEC (et, plus généralement, de la théorie Sens-Texte), à laquelle s'ajoutent des notions propres aux phénomènes de variation linguistique, notamment de variation diachronique.

Le figement sera défini ci-dessous comme notion diachronique à partir d'une notion synchronique : celle de phraséologie. Notons que, bien que la phraséologie, tout comme le figement, peut concerner des entités morphologiques (mots-formes construits), nous nous concentrerons dans ce qui suit sur le figement des syntagmes.

2.1 La phraséologie

Un syntagme phraséologisé est un syntagme bien construit où se manifeste, par ailleurs, une transgression des règles de sélection des lexèmes constitutifs du syntagme. Un tel syntagme est une entité lexicale de la langue : une unité lexicale ou entité linguistique présentant des analogies (de comportement) avec le mot-forme (Polguère 2008 : 60). Les syntagmes phraséologisés s'opposent ainsi aux syntagmes libres. Toutefois, on doit considérer que la phraséologie fonctionne sur un continuum, sur lequel on peut distinguer au moins trois grandes classes de syntagmes, du plus au moins phraséologisé :

1. les syntagmes entièrement phraséologisés ou locutions — par exemple, *couper les cheveux en quatre* (dans le sens de 'pinailler') ou *levée de boucliers* (dans le sens de 'protestations d'un groupe d'individus') ;
2. les syntagmes semi-phraséologisés ou collocations — par exemple, *attraper une maladie*, où *attraper* fonctionne comme collocatif du nom *maladie*, appelé base de la collocation ;
3. les syntagmes libres — par exemple, *couper un poil en quatre*, *levée de son gros bouclier*.

Remarquons qu'un syntagme libre se caractérise notamment par le fait que la substitution synonymique systématique — le remplacement de n'importe quelle unité lexicale du syntagme par n'importe lequel de ses synonymes — y est toujours possible. Par exemple, le syntagme libre *lancer une pierre* est paraphrasable par *jeter une pierre*, *lancer un caillou*, etc. (Nous parlons bien entendu ici de synonymie et de paraphrase approximatives.) De telles substitutions ne sont pas possibles, de façon systématique, dans le cas des syntagmes phraséologisés (collocations ou locutions). Par exemple, *sectionner les cheveux en quatre* n'est pas utilisable, sauf jeu de mots, dans le sens de 'pinailler', et *prendre une maladie* (*prendre* ayant ici le même emploi que dans *prendre un coup de soleil*) n'est pas une paraphrase acceptable d'*attraper une maladie*.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la caractérisation de ces trois classes de syntagmes, caractérisation que l'on trouvera notamment dans le texte d'I. Mel'čuk dans

le présent volume. Rappelons simplement deux points qui ont une importance capitale d'un point de vue lexicographique.

Premièrement, parmi ces trois types de syntagmes, seules les locutions correspondent à des unités lexicales, c'est-à-dire, dans le cadre de la LEC, à des unités de description lexicographique. La locution, en tant que syntagme, s'oppose bien sûr au lexème, qui est une unité monolexicale, que l'on pourrait qualifier d'unité lexicale « standard » de par sa structure formelle.

Deuxièmement, les collocations, bien que n'étant pas des unités lexicales, doivent tout de même être considérées comme des entités lexicales, c'est-à-dire, comme nous l'avons indiqué plus haut, des entités linguistiques présentant une part d'analogie avec les unités lexicales (ou, plus précisément, avec les mots-formes). En effet, les collocations fonctionnent sémiotiquement comme des tous (voir ci-dessous la contrainte fonctionnelle de choix qui lie le collocatif à la base) et tendent à admettre moins de modifications formelles (passivation pour les syntagmes verbaux, insertion de constituants, etc.) que les syntagmes libres.

La principale distinction entre les deux types d'entités lexicales que représentent les locutions et les collocations est de niveau fonctionnel. Alors que l'on peut légitimement considérer que les locutions ne sont pas employées de façon compositionnelle par le locuteur (il les mobilise en bloc en tant que syntagmes exprimant un sens lexical donné), on doit considérer les collocations comme des syntagmes construits : sélection d'un élément lexical donné (base) auquel le locuteur adjoint un autre (collocatif) afin d'exprimer une signification sémantico-syntaxique donnée auprès de la base. Mais, en même temps, il est tout à fait légitime d'imaginer que, dans bien des situations d'énonciation, le locuteur pourra mobiliser des collocations de la langue en bloc, parce qu'elles sont souvent apprises et mémorisées ainsi. En fait, notre utilisation en tant que locuteur des locutions et des collocations est tellement proche qu'il est souvent impossible d'établir un bon diagnostic de la nature véritable d'un syntagme phraséologisé sans effectuer une série de tests pour évaluer son degré de phraséologisation. Ainsi, nous prétendons qu'il est impossible pour un locuteur du français de dire, sans analyse linguistique préalable, si *faire l'amour* est une collocation ou une locution. On peut imaginer que la première réaction est de voir ici une locution, une unité lexicale de la langue. Or, ce syntagme signifie quelque chose comme 'accomplir l'acte sexuel d'accouplement' et il se trouve que *amour* seul peut tout à fait signifier 'acte sexuel d'accouplement' :

(1) *Il s'est endormi pendant l'amour.*

Il est donc légitime d'analyser *faire l'amour* comme une collocation de l'unité lexicale métonymique AMOURII, où *faire* fonctionne comme collocatif du type verbe support — plus précisément, en termes des fonctions lexicales de la théorie Sens-Texte (Mel'čuk 1996), comme un **Oper**₁. Nous pensons que la difficulté de perception de la nature de ce syntagme particulier a des origines tout à fait statistiques : AMOURII (dans le sens de 'acte sexuel d'accouplement') s'emploie incomparablement plus souvent dans la collocation *faire l'amour* que seul. C'est donc la collocation en bloc qui occupe une place prédominante dans notre mémoire linguistique, au lieu d'être « subordonnée informationnellement » à l'unité lexicale qui en est la base. D'un point de vue cognitif, une telle collocation se distingue peu d'une locution. De plus, il est probable que l'évolution diachronique aille dans le sens d'une disparition complète de l'usage de AMOURII dans les textes et dans la compétence linguistique des locuteurs. (La phrase (1) semblera bizarre à bien des locuteurs du français.) Dans un tel cas, on doit considérer

que *faire l'amour* est un syntagme en phase de transition : une collocation qui acquiert peu à peu un statut de locution.

Remarque : Nous écrivons les noms d'unités lexicales, lexèmes ou locutions, en petites majuscules. Dans la suite de la discussion, l'utilisation de ce formalisme implique donc que l'entité présentée de la sorte doit faire l'objet d'une description lexicographique pleine et entière, équivalente à un article de dictionnaire.

Ce que la discussion ci-dessus met en évidence, c'est que la phraséologie est non seulement une notion graduelle, mais aussi qu'elle ne permet pas de construire des classes de syntagmes absolument étanches. D'un certain point de vue, si l'on considère l'existence en langue de l'unité lexicale AMOURII, *faire l'amour* est une collocation. Mais d'un autre point de vue, si l'on considère la « vitalité lexicale » de *faire l'amour*, par rapport au caractère marginal de l'emploi de AMOURII dans les textes, *faire l'amour* pourrait tout aussi bien être modélisé comme étant une locution sans que cela change beaucoup de choses dans l'économie générale de notre modèle lexical. Bien entendu, on notera que *faire l'amour* n'est pas passivable, ce qui pourrait plaider en faveur d'une analyse du syntagme strictement en tant que locution. Mais certaines collocations évidentes de la forme Verbe + COD ne sont pas passivables, ou le sont difficilement : *? *un danger a été couru par Gustave*, etc. La passivation n'est donc pas ici un critère de distinction absolu.

Entendons-nous bien, ces faits ne démontrent pas du tout que la notion même de phraséologie et que les classifications qu'elle permet d'établir doivent être remises en question. Il s'agit de notions tout à fait opératoires, mais il faut simplement les manipuler avec nuance, notamment dans le cadre de la description lexicographique.

Concentrons-nous maintenant sur la notion de figement, dont nous avons dit plus haut que nous la dérivions directement de celle de phraséologie.

2.2 Le processus de figement, ou phraséologisation

Le figement d'un syntagme est le processus par lequel ce syntagme devient phraséologisé ou plus phraséologisé. La nuance est importante, car trois cas de figure se présentent :

1. syntagme libre qui prend le statut de collocation du fait qu'un des éléments perd sa complète autonomie et se spécialise dans le lexique dans un rôle de collocatif — il s'agit d'un cas de figure « théorique », qui pourrait être débattu ;
2. syntagme libre qui se métamorphose en locution du fait qu'il acquiert la capacité de véhiculer un sens ne résultant pas de la combinaison du sens de sens constituants lexicaux ;
3. collocation qui subit le même type d'évolution vers la locution en donnant naissance à un syntagme entièrement non compositionnel.

Dans notre perspective, *figement* est tout simplement un autre terme pour *phraséologisation*. Dans le reste de l'article, nous utiliserons le terme *figement* car il est le plus compact des deux, mais il ne faudra pas perdre de vue l'interprétation « procédurale » que nous en faisons. En effet, il est très souvent employé dans la littérature pour désigner une propriété intrinsèque (en synchronie) des syntagmes.

Le figement d'un syntagme n'est donc pas une action des locuteurs, c'est un processus diachronique résultant de l'usage que font les locuteurs d'un syntagme dans les situations de parole. On voit que si la notion de phraséologie est pour nous première, le fait de phraséologie lui-même est toujours le résultat du processus de phraséologisation (= figement).

Il est clair que l'étude du fonctionnement du figement doit se faire dans une perspective d'analyse du discours. C'est notamment le cas lorsque l'on veut étudier le figement dans le cadre de son rapport avec le phénomène d'ellipse — voir, par exemple, Longi (2006). Dans ce qui suit, cependant, nous ne nous intéressons pas directement au figement, au processus en tant que tel, mais à sa conséquence et à un problème particulier posé par la phraséologie à la description lexicographique. En effet, nous ne possédons pas à l'heure actuelle de modèle lexicographique qui permette de décrire avec suffisamment de systématisme les unités lexicales à la fois dans leur réalité statique et dynamique. Bien entendu, de nombreux dictionnaires intègrent dans leurs articles une section décrivant « l'histoire du mot ». Cependant, dans les faits, il serait souvent nécessaire d'insérer directement dans le détail de la description synchronique des unités lexicales des informations sur les processus diachroniques qui peuvent être en œuvre dans la langue. Ainsi, il peut être nécessaire d'indiquer qu'une collocation donnée est en voie de (plus grand) figement et que nous sommes peut-être en présence de l'émergence d'une locution, comme nous l'avons vu plus haut avec *faire l'amour*.

3. Analyse de deux syntagmes problématiques

3.1 Exposé du problème

Nous examinons ici un phénomène très particulier de manifestation du figement dans la description lexicographique, à travers l'analyse des deux syntagmes *dé à jouer* et *dé à coudre*. Plus particulièrement, nous nous intéressons à une différence que manifestent ces deux syntagmes vis-à-vis de l'optionalité de leur constituant prépositionnel à V_{inf} .

Ces deux syntagmes sont construits selon le même patron syntaxique : $L_N + à + V_{inf}$, où le sous-syntagme prépositionnel joue le rôle de modificateur syntaxique du nom gouverneur. Si on les considère de façon superficielle, on peut penser qu'ils permettent tous deux l'ellipse de la composante modificatrice :

- (2) a. *Il a sorti des dés à jouer de sa poche.* = *Il a sorti des dés de sa poche.*
b. — *Passe-moi ton dé à coudre* = — *Passe-moi ton dé.*

Or, nous allons montrer qu'en réalité il ne faut considérer qu'il y a ellipse que dans le second cas, car seul *dé à coudre* est un syntagme figé assimilable à une locution. Dans le cas de *dé à jouer*, on doit au contraire considérer une forme de base *dé*, et un ajout quasi redondant de *à jouer* dans le syntagme semi-figé *dé à jouer*.

3.2 Analyse de deux descriptions lexicographiques

Commençons par examiner comment deux dictionnaires de référence du français — le *Petit Robert* (Rey-Debove & Rey 2007) et le *Trésor de la Langue Française*

informatisé (Atilf 2005), dorénavant *TLFi* — traitent les syntagmes à l'étude. Remarquons, au préalable, que tous deux postulent deux vocables (deux mots polysémiques) DÉ homonymes, identiquement numérotés dans les deux dictionnaires : DÉ¹, auquel est directement associé *dé à jouer*, et DÉ², auquel est directement associé *dé à coudre*.

Description du *Petit Robert*

1) Syntagme *dé à jouer*

Bien qu'il soit question du verbe JOUER dans l'article décrivant la première acception du vocable DÉ¹ (cf. la mention de *jouer aux dés*), le syntagme *dé à jouer* n'y est pas mentionné comme tel. Il n'apparaît pas non plus sous l'entrée JOUER. Pourtant, il s'agit clairement d'un syntagme courant du français, fréquemment employé dans les corpus que nous avons consultés. Une recherche sur Internet au moyen de Google, par exemple, retournera un nombre significatif d'occurrences de *dé à jouer* ou *dés à jouer*. De plus, le syntagme en question n'est pas absent du *Petit Robert*. Il figure par exemple dans la définition de ASII.1 (cf. '*côté du dé à jouer*') et dans l'entrée CUBE, en tant que traduction de la racine grecque *kubos*. (Voir aussi ce qui est dit ci-dessous à propos des occurrences de ce syntagme dans le *TLFi*.)

2) Syntagme *dé à coudre*

Le syntagme *dé à coudre* est simplement mentionné, en italique, juste après la définition de l'acception de base de DÉ². Attention cependant : il convient de noter aussi la description, en sous-article enchâssé, de ce qui semble bien être considéré comme étant une locution DÉ À COUDRE (écrite en majuscules dans l'entrée), ayant le sens de 'verre à boire très petit'. La description de cette locution contrôle elle-même une sous-acception métonymique, indiquée comme telle, ayant le sens de 'très petite quantité (de liquide)'.

En résumé, alors que *dé à jouer* est totalement absent des entrées pertinentes du *Petit Robert*, le syntagme *dé à coudre*, lui, y apparaît avec deux statuts distincts : syntagme libre, ou partiellement figé, associé à DÉ², et locution polysémique construite autour d'une dérivation métaphorique (par analogie de forme) issue de DÉ².

Description du *TLFi*

1) Syntagme *dé à jouer*

Il y a en tout 14 occurrences de ce syntagme dans le *TLFi* (9 au singulier et 5 au pluriel). Parmi celles-ci, une nous intéresse tout particulièrement puisqu'elle relève d'une prise en considération descriptive du syntagme en tant que tel, dans l'article de la première acception (numérotée 1) du vocable DÉ¹. La description est minimale puisqu'elle consiste en la seule mention de *dé à jouer*, parmi une liste d'autres « syntagmes » (cf. le code SYNT. ci-dessous), qui sont — dans notre terminologie — des collocations de DÉ¹ 1 :

SYNT. *Dé à jouer; dé chargé, pipé, plombé; un cornet à dé(s), un coup de dé(s); lancer, remuer, secouer les dés; jouer qqn ou qqc. aux dés; le dé roule, tombe.*

2) Syntagme *dé à coudre*

On trouve en tout 10 occurrences de *dé à coudre* dans le *TLFi* : 8 au singulier et 2 au pluriel. La description de ce syntagme est assez complexe. Il apparaît immédiatement après la définition de DÉ², apparemment comme variante formelle. Il est bien entendu aussi mentionné dans la description enchâssée des sens métaphoriques et métonymiques

de '(contenu d'un) petit verre à boire'. Dans ce dernier cas, le *TLFi* mentionne la possibilité d'une ellipse, puisque le syntagme est introduit sous la forme *dé* (*à coudre*). De plus, toute l'entrée DÉ² du *TLFi* fait alterner les mentions de *dé* seul avec celles de *dé à coudre*. Ce qui est remarquable, c'est qu'une seconde description du syntagme est proposée dans le *TLFi*, sous l'entrée COUDRE, plus précisément, à la fin de la série d'articles COUDRE A.1.a-e :

• **Dé à coudre.** *Le dé à coudre de maman frappant rêveusement la table* (DUHAMEL, *Terre promise*, 1934, p. 75).

Ce paragraphe, précédé d'une « puce » indiquant une entité lexicale séparée, semble renforcer l'impression donnée par la description donnée sous DÉ², qui est que, pour les rédacteurs du *TLFi*, *dé à coudre* fonctionne plutôt comme un tout lexical, une locution.

En résumé, le *TLFi*, en plus de contenir de nombreuses occurrences de *dé(s) à jouer* dans ses articles, donne de ce syntagme une description explicite en tant que collocation de DÉ¹ — contrairement au *Petit Robert*, qui n'en fait aucune mention dans l'article correspondant. Tout comme le *Petit Robert*, en revanche, le *TLFi* donne un statut beaucoup plus « lexicalisé » à *dé à coudre*, allant même jusqu'à en faire la description sous deux entrées distinctes : celle de DÉ² et celle de COUDRE.

3.3 Solution proposée

La différence de traitement entre *dé à jouer* et *dé à coudre* observée aussi bien dans le *Petit Robert* que dans le *TLFi* nous semble tout à fait justifiée. Il importe maintenant de donner un statut clair à chacun de ces syntagmes dans la mesure où ils sont représentatifs, chacun, d'une classe particulière d'entités lexicales syntagmatiques : les syntagmes surspécifiés et les locutions à modificateur optionnel.

1) *Dé à jouer* : syntagme surspécifié

Dé à jouer est une collocation très particulière de DÉ¹, qui relève de la synonymie exacte. Dans la base DiCo, un tel lien est encodé formellement au moyen du symbole « = », plutôt qu'au moyen de la fonction lexicale de synonymie **Syn**, et on peut trouver facilement dans le DiCo d'autres exemples du même type de syntagme : *bagage^{II} de connaissances*, *bagage^{II} intellectuel* ; *billet^{I.1} d'entrée* ; *billet^{III} de banque* ; *chèque bancaire* ; *comptoir^{II} commercial* ; *désir² charnel/physique/sexuel* ; etc. On notera que le modificateur peut être soit prépositionnel soit adjectival. Dans tous les cas, ce qui le caractérise, c'est d'être parfaitement redondant puisqu'il exprime un contenu sémantique déjà inclus dans le lexème gouverneur du syntagme. Pour cette raison, nous proposons d'appeler **syntagmes surspécifiés** ces constructions fonctionnant comme des synonymes exacts des lexèmes gouverneurs. Remarquons que le syntagme surspécifié n'est pas nécessairement nominal. Ainsi, les syntagmes verbaux *désirer² charnellement/physiquement/sexuellement* (parallèles à *désir² charnel/physique/sexuel*) relèvent aussi, selon nous, du même cas de figure de synonymie exacte périphrastique, dans la mesure où nous considérons (comme, d'ailleurs, le *Petit Robert* et le *TLFi*) qu'il faut décrire dans le dictionnaire une acception particulière de DÉSIR, relevant du domaine de la sexualité.

Pragmatiquement, on peut considérer que le syntagme surspécifié a une fonction bien définie : désambiguïser l'acception du lexème utilisé. En ce sens, le modificateur fonctionne un peu comme un numéro lexicographique. Voilà pourquoi les syntagmes surspécifiés vont notamment s'employer dans les définitions de dictionnaires, lorsqu'il

est important de rendre explicite le sens visé — voir la définition par *dé à jouer* du lexème rare TESSÈRE dans le *TLFi*. (Cette acception de TESSÈRE est elle-même d'ailleurs caractérisée comme *tessère à jouer*.)

D'un point de vue diachronique, on peut faire l'hypothèse que l'existence de syntagmes surspécifiés est une trace, en synchronie, du processus d'émergence d'une acception nouvelle d'un vocable. Il pourrait être intéressant de vérifier l'hypothèse suivante : plus l'utilisation en parole du syntagme surspécifié se raréfie, plus l'acception en question est établie dans le lexique. Si cette hypothèse se confirmait, on pourrait dire que les syntagmes surspécifiés relèvent d'un cas de figement assez particulier : un figement transitoire, instable, où la presque locution est rejetée au profit de la création d'une nouvelle acception lexémique. Il s'agit d'un cas où, selon les termes de Darmesteter (1979 : 56), « le déterminé absorbe le déterminant » dans un processus de création d'acception lexicale.

Pour terminer, deux remarques doivent être faites à propos des syntagmes surspécifiés. Tout d'abord, ils ne doivent pas être confondus avec les syntagmes redondants « accentuatifs » du type *difficile labeur, terre ferme*, etc. Ces derniers ont une fonction stylistique de mise en relief d'une composante de sens du lexème gouverneur et ne sont pas équivalents à des synonymes exacts. Ils sont encodés, dans le cadre de la LEC, au moyen de la fonction lexicale **Epit**. Deuxièmement, les syntagmes surspécifiés ne doivent pas non plus être confondus avec syntagmes correspondant à l'expression régie d'actants sémantiques spécifiques, syntagmes qui relèvent de la description des régimes syntaxiques des lexèmes. Par exemple, si l'on considère que la structure actancielle de ÉMOI est 'émoi de X causé par Y', il faut indiquer dans le dictionnaire, à côté des structures syntaxiques régies par ce lexème pour exprimer ses actants sémantiques, les expressions figées suivantes de l'actant Y :

Y = 'sentiment amoureux de X' : *émoi amoureux*

Y = 'premier sentiment amoureux de X' : *premier émoi*

Y = 'pulsion sexuelle de X' : *émoi charnel*

2) *Dé à coudre* : locution à modificateur optionnel

Le cas de *dé à coudre* est beaucoup plus facile à traiter, théoriquement ainsi qu'au niveau descriptif. Il s'agit tout simplement d'une locution, d'ailleurs polysémique, dont la composante modificatrice, *à coudre*, peut être omise dans certains contextes, notamment à l'oral lorsque le locuteur juge que la situation le permet sans risque de dysfonctionnement de la communication. Il ne s'agit pas du tout d'un cas isolé et nous proposons d'appeler **locution à modificateur optionnel** ce type de syntagme. En voici quelques exemples : BOÎTE AUX LETTRES [*Il n'y avait rien dans la boîte (aux lettres).*] ; COUP DE FEU [*Le coup (de feu) est parti sans qu'elle le veuille.*] ; PLAQUE DENTAIRE [*Ce dentifrice permet de combattre la plaque (dentaire).*] ; ROUGE À LÈVRES [*— Je me demande où j'ai bien pu mettre mon rouge (à lèvres).*] ; etc. Cette capacité d'omettre le modificateur doit être indiquée dans l'article de dictionnaire de la locution.

Il est essentiel de remarquer que c'est seulement dans le cas de ce type de syntagme que l'on peut parler d'ellipse, puisque, dans le cas des syntagmes surspécifiés, il faut au contraire parler d'ajout d'une composante redondante. La description lexicographique doit être bien claire à ce sujet, chaque type de syntagme impliquant une modélisation tout à fait distincte et ne se caractérisant pas simplement par ce que l'on pourrait appeler son « degré de figement » (Gross 1988).

Bien entendu, nous ne prétendons aucunement que la distinction entre syntagme surspécifié et locution à modificateur optionnel soit toujours aisée à établir. Ainsi, le DiCo, dans sa version actuelle, postule une locution à modificateur optionnel PARTIES GÉNITALES [*Il a reçu un coup de pied dans les parties (génitales).*]. Or, nous ne sommes pas convaincu que cette description est valide, et nous penchons plutôt maintenant pour une modélisation en terme de syntagme surspécifié, associé à un lexème (défini pluriel) PARTIES. Par pudeur et manque de place, nous devons cependant renoncer à débattre ici de ce cas particulier.

Remerciements

Nous remercions chaleureusement Igor Mel'čuk pour ses commentaires sur une version préliminaire de ce texte.

Bibliographie

ATILF, 2005, *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)*, CNRS Éditions, Paris.

DARMESTER, A., 1979, *La vie des mots : étudiée dans leurs significations*, Champ Libre, Paris.

GROSS, G., 1988, "Degré de figement des noms composés", *Langages*, 23, n°90, 57-72.

LONGHI, J., 2006, "De *intermittent du spectacle* à *intermittent* : de la représentation à la nomination d'un objet du discours", *Corela*, 4, n°2, revue en ligne.

MEL'ČUK, I., 1996, "Lexical Functions: A Tool for the Description of Lexical Relations in the Lexicon". Dans L. Wanner (éd.) : *Lexical Functions in Lexicography and Natural Language Processing*, Benjamins, Amsterdam/Philadelphia, 37-102.

MEL'ČUK, I., CLAS, A., POLGUÈRE, A., 1995, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Duculot, Paris/Louvain-la-Neuve.

MEL'ČUK, I., POLGUÈRE, A., 2006, "Dérivations sémantiques et collocations dans le DiCo/LAF", *Langue française*, n°150, 66-83.

REY-DEBOVE, J., REY, A., (dir.), 2007, *Le Nouveau Petit Robert*, Dictionnaires Le Robert, Paris.

POLGUÈRE, A., 2008, *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*, collection « Paramètres », Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

Alain Polguère, Professeur

Université de Montréal, alain.polguere@umontreal.ca